



PROJET FINAL

Norme internationale

ISO/FDIS 877-1

Plastiques — Méthodes d'exposition au rayonnement solaire —

Partie 1: Lignes directrices générales

*Plastics — Methods of exposure to solar radiation —
Part 1: General guidance*

[ISO/FDIS 877-1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b7a84848-cf3b-476e-93f7-e0db5ac855cd/iso-fdis-877-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b7a84848-cf3b-476e-93f7-e0db5ac855cd/iso-fdis-877-1>

TRAITEMENT PARALLÈLE ISO/CEN

ISO/TC 61/SC 6

Secrétariat: DIN

Début de vote:
2025-05-22

Vote clos le:
2025-07-17

LES DESTINATAIRES DU PRÉSENT PROJET SONT INVITÉS À PRÉSENTER, AVEC LEURS OBSERVATIONS, NOTIFICATION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ DONT ILS AURAIENT ÉVENTUELLEMENT CONNAISSANCE ET À FOURNIR UNE DOCUMENTATION EXPLICATIVE.

OUTRE LE FAIT D'ÊTRE EXAMINÉS POUR ÉTABLIR S'ILS SONT ACCEPTABLES À DES FINS INDUSTRIELLES, TECHNOLOGIQUES ET COM-MERCIALES, AINSI QUE DU POINT DE VUE DES UTILISATEURS, LES PROJETS DE NORMES INTERNATIONALES DOIVENT PARFOIS ÊTRE CONSIDÉRÉS DU POINT DE VUE DE LEUR POSSIBILITÉ DE DEVENIR DES NORMES POUVANT SERVIR DE RÉFÉRENCE DANS LA RÉGLEMENTATION NATIONALE.

iTeh Standards
(<https://standards.iteh.ai>)
Document Preview

[ISO/FDIS 877-1](https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b7a84848-cf3b-476e-93f7-e0db5ac855cd/iso-fdis-877-1)

<https://standards.iteh.ai/catalog/standards/iso/b7a84848-cf3b-476e-93f7-e0db5ac855cd/iso-fdis-877-1>



DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT

© ISO 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	2
4 Principe	2
5 Appareillage	3
5.1 Exigences générales	3
5.2 Appareillage de mesure des facteurs climatiques	4
5.2.1 Appareillage de mesure de l'exposition énergétique	4
5.2.2 Autres instruments de mesure climatique	5
6 Éprouvettes	5
6.1 Présentation, forme et préparation	5
6.2 Nombre d'éprouvettes	6
6.3 Conditionnement et stockage	6
7 Conditions d'exposition des éprouvettes	7
7.1 Classes climatiques	7
7.2 Types d'exposition utilisés pour les éprouvettes	7
8 Phases d'exposition	8
8.1 Considérations générales	8
8.2 Durée de l'exposition	8
8.3 Exposition énergétique solaire	8
8.3.1 Importance	8
8.3.2 Mesurage de l'exposition énergétique solaire au moyen d'instruments	8
9 Mode opératoire	9
9.1 Montage des éprouvettes	9
9.2 Montage des matériaux de référence	10
9.3 Observations climatiques	10
9.4 Exposition des éprouvettes	10
9.5 Détermination des modifications de propriétés, si nécessaire	10
10 Expression des résultats	10
10.1 Détermination des modifications de propriétés	10
10.2 Niveaux (valeurs) des phases d'exposition	11
10.3 Conditions climatiques	11
11 Rapport d'essai	11
Annex A (informative) Classification des climats	13
Bibliographie	16

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (IEC) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les procédures utilisées pour élaborer le présent document et celles destinées à sa mise à jour sont décrites dans les Directives ISO/IEC, Partie 1. Il convient, en particulier, de prendre note des différents critères d'approbation requis pour les différents types de documents ISO. Le présent document a été rédigé conformément aux règles de rédaction données dans les Directives ISO/IEC, Partie 2 (voir www.iso.org/directives).

L'ISO attire l'attention sur le fait que la mise en application du présent document peut entraîner l'utilisation d'un ou de plusieurs brevets. L'ISO ne prend pas position quant à la preuve, à la validité et à l'applicabilité de tout droit de brevet revendiqué à cet égard. À la date de publication du présent document, l'ISO n'avait pas reçu notification qu'un ou plusieurs brevets pouvaient être nécessaires à sa mise en application. Toutefois, il y a lieu d'avertir les responsables de la mise en application du présent document que des informations plus récentes sont susceptibles de figurer dans la base de données de brevets, disponible à l'adresse www.iso.org/brevets. L'ISO ne saurait être tenue pour responsable de ne pas avoir identifié tout ou partie de tels droits de brevet.

Les appellations commerciales éventuellement mentionnées dans le présent document sont données pour information, par souci de commodité, à l'intention des utilisateurs et ne sauraient constituer un engagement.

Pour une explication de la nature volontaire des normes, la signification des termes et expressions spécifiques de l'ISO liés à l'évaluation de la conformité, ou pour toute information au sujet de l'adhésion de l'ISO aux principes de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) concernant les obstacles techniques au commerce (OTC), voir www.iso.org/avant-propos.

Le présent document a été élaboré par le comité technique ISO/TC 61, *Plastiques*, sous-comité SC 6, *Vieillessement et résistance aux agents chimiques et environnants*, en collaboration avec le comité technique CEN/TC 249, *Plastiques*, du Comité européen de normalisation (CEN), conformément à l'Accord de coopération technique entre l'ISO et le CEN (Accord de Vienne).

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (ISO 877-1:2009), qui a fait l'objet d'une révision technique.

Les principales modifications sont les suivantes :

- ajout d'un terme et d'une définition (3.1), « vieillissement naturel » ;
- ajout d'une exigence concernant la zone sous et à proximité des supports en 5.1 ;
- ajout d'une NOTE 2 en 9.2 se référant à l'ISO/TR 19032 ;
- ajout des informations à inclure dans le rapport d'essai (Article 11).

Une liste de toutes les parties de la série ISO 877 est disponible sur le site web de l'ISO.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information ou toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve à l'adresse www.iso.org/fr/members.html.